À la séance ordinaire du conseil d’administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l’Ouest tenue le 8 février 2021 à 15h00 par mode de visioconférence à laquelle sont présents :

Jean-Guy Galipeau, Amherst

Évelyne Charbonneau, Huberdeau

William Howe, Arundel

André Ste-Marie, Brébeuf

Pierre Bertrand Montcalm

Formant tous quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Galipeau.

Le quorum étant constaté, M. Jean-Guy Galipeau président, souhaite la bienvenue aux membres et déclare la séance ouverte.

Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/coordonnateur est également présent.

**R.01-02-2021**

**1. RÉSOLUTION 01-02-2021- OUVERTURE DE LA SÉANCE-COVID-19**

Le conseil d’administration de la régie intermunicipale des matières résiduelles de l’ouest siège ce 8 février 2021 par voie de visioconférence.

Chacune des personnes participant à la séance s’est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/coordonnateur pour la régie.

CONSIDÉRANT les différents décrets adoptés par le gouvernement du Québec déclarant l’état d’urgence sanitaire en raison de la Covid-19, décrets applicables sur tout le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT le prolongement des décrets d’urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et les officiers de la régie, que la présente séance soit tenue à huis clos, et que les membres du conseil et officiers soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer, et voter lors de cette séance du 8 février 2021 par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE le conseil de la régie accepte que la présente séance soit tenue à huis clos par mode de visioconférence, et que les membres du conseil et les officiers de la régie puissent y participer et que les membres du conseil d’administration puissent voter par visioconférence.

**Adoptée à l’unanimité**

**2. RÉSOLUTION 02-02-2021 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté en y ajoutant au point numéro 12 :

1. Discussion sur l’uniformisation des règlements de taxation pour la collecte des matières résiduelles;
2. Résolution pour remboursement du dépôt de soumission du Centre de camion Mont-Laurier 2009 inc.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l’ordre du jour.
3. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre2020.
4. Ratification des comptes à payer.
5. Relevé des heures de Bernard Davidson pour le mois de décembre 2020 et janvier 2021.
6. Compte rendu des opérations des mois de décembre 2020 et janvier 2021.
7. Ressources humaines ;
8. Révision de la politique de travail;
9. Résolution confirmant le statut de Martin Fortier;
10. Résolution pour situation d’urgence et remboursement Martin Villeneuve;
11. Résolution pour engagement de personnel en situation d’urgence;
12. Résolution pour engagement de Richard Alarie à tire de chauffeur de remplacement;
13. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil d’administration.
14. Fin du contrat de location de Xperloc, ajustements.
15. Patrouille verte 2021.
16. Demande de services de collectes par la municipalité de Boileau pour 2022.

Suivi du dossier.

12. Varia.

a) Point de discussion sur l’uniformisation des règlements de taxation pour la collecte des matières résiduelles.

b) Résolution pour remboursement du dépôt de soumission à Centre du camion Mont-Laurier 2009 inc.

13. Levée de la séance.

**Adoptée à l’unanimité**

**3. RÉSOLUTION 03-02-2021 - RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**R. 03-02-2021**

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 a été remis à chaque membre du conseil d’administration;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.A. déclarent en avoir pris connaissance;

Le secrétaire-trésorier mentionne que la facture numéro 399 de la municipalité d’Arundel est manquante et qu’il en demandera copie;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Évelyne Charbonneau

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 soit ratifié en apportant une précision à la résolution numéro 222-12-2020, que les séances ont lieu le deuxième lundi du mois à chaque deux mois où il y a séance.

**Adoptée à l’unanimité**

**4. RÉSOLUTION 04-02-2021 - Ratification des comptes à payer Au 31 JANVIER 2021**

**R. 04-02-2021**

CONSIDÉRANT Que la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2021 pour un total de 49 011.21$ a été transmise à chaque membre du Conseil d’Administration;

CONSIDÉRANT QU’À cette liste s’ajoute la facture de Paradox Design au montant de 325.$ plus taxes pour le lettrage des camions; dépense autorisée lors de la séance du 14 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE la liste des déboursés soit approuvée et d’en autoriser le paiement.

Les soumissions numéros 76 au montant de 3,012.40$ et 77 de Xperloc au montant de 2 412.35$ pour le retour des camions doivent faire l’objet d’une vérification au préalable avant règlement final.

La régie a également des réclamations à soumettre, ce sujet étant inscrit au point numéro 9 de l’ordre du jour (document #9-02-2021).

**Adoptée à l’unanimité**

**5. RÉSOLUTION 05-02-2021 – approbation du Relevé des heures de Bernard Davidson pour leS mois De DÉCEMBRE 2020 & JANVIER 2021**

Bernard Davidson dépose et commente son relevé des heures travaillées pour le mois de décembre 2020 pour un total de 48 heures 15 minutes soit cinq semaines, représentant une moyenne de 9.65 heures/semaine.

Pour le mois de janvier 2021 un total de 28 heures 15 minutes pour quatre semaines soit 7.06 heures/semaine.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

D’APPROUVER les relevés des heures travaillées pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

**Adoptée à l’unanimité**

**6. COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2020 & JANVIER 2021**

Bernard Davidson dresse un résumé des activités et opérations des deux derniers mois. Entre autre des bris majeurs sur les deux camions loués ont eu pour effet de perturber sérieusement les opérations courantes. Au cours de la dernière semaine de décembre les deux camions robotisés étaient hors service.

Malgré ce qui précède toutes les collectes prévues au calendrier ont été effectuées à l’intérieur des délais prévus.

Les camions Western Star étant fabriqués aux Étast-Unis, la capacité des réservoirs à carburant est en gallons u.s. au lieu de gallon impérial, ce qui a pour effet que la capacité totale des réservoirs est réduite de 60 litres.

Cette diminution a pour résultat que lors de la collecte d’Arundel-Montcalm on a de la difficulté à compléter le parcours avec un plein de carburant.

Également il faut prévoir des coffres afin de pouvoir transporter du matériel d’urgence, sac d’absorbant, petits outils, bottes, survêtement.

**6. A) RÉSOLUTION 06-02-2021 - RÉSERVOIR DE CARBURANT ET COFFRES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

D’AUTORISER le secrétaire-trésorier à demander des prix pour l’agrandissement des réservoirs à carburant, où si plus avantageux de procéder à l’achat d’un deuxième réservoir afin de pouvoir compléter certaines collectes sans avoir l’obligation de revenir faire le plein.

Madame Évelyne Charbonneau demande de vérifier avec la directrice-générale de la municipalité de Huberdeau la possibilité de s’approvisionner en diésel lors de la collecte Arundel/Montcalm, en vérifiant avec les chauffeurs si cette solution peut convenir.

Également de procéder à la fabrication ou à l’achat de coffres pour les deux camions en fonction des besoins précités.

**Adoptée à l’unanimité**

**7 RESSOURCES HUMAINES –POLITIQUE DE TRAVAIL**

Le secrétaire-trésorier a complété la révision de la politique de travail. Une nouvelle version est en voie d’être complétée en tenant compte des commentaires de la municipalité d’Arundel et autres, en éliminant les doublons, les contradictions tout en s’assurant de respecter les droits et bénéfices accordés aux employés dans la politique initiale datée du 15 janvier 2019.

7. b)**RÉSOLUTION 07-02-2021 STATUT DE MARTIN FORTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR MME Évelyne Charbonneau

CONSIDÉRANT la résolution numéro 224-12-2020 et que le statut d’employé de Martin Fortier a fait l’objet d’une révision, il est proposé que celui-ci soit rémunéré en fonction de l’échelon numéro 3 de la politique de travail et ce rétroactif au premier janvier 2021.

**Adoptée à l’unanimité**

**7 c) RÉSOLUTION 08-02-2021- REMBOURSEMENT AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER RÉMUNÉRATION DE MARTIN VILLENEUVE**

CONSIDÉRANT qu’au cours du mois de décembre en raison du bris des deux camions robotisés, le secrétaire-trésorier a été dans l’obligation de recourir aux services de Martin Villeneuve éboueur afin d’assurer le service de collectes avec un camion à chargement arrière;

CONSIDÉRANT que Martin Villeneuve a demandé un taux horaire de 23.$ pour ses services, au lieu du 22.17$ prévu à la politique de travail;

CONSIDÉRANT que vu la situation d’urgence, Bernard Davidson a payé la différence entre ce qui est prévu à la politique de travail et ce que Martin a demandé ce qui représente pour la semaine un montant de 21.$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

D’AUTORISER le remboursement à Bernard Davidson du montant déboursé soit 21.$.

**Adoptée à l‘unanimité**

**7.d) RÉSOLUTION 09-02-2021 – ENGAGEMENT DE PERSONNEL DE REMPLACEMENT EN SITUATION D’URGENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

QUE lors de situation d’urgence demandant de recourir aux services d’un chauffeur ou d’un éboueur pour une courte durée, le secrétaire-trésorier avec l’accord du président ou de la vice – présidente ou d’un administrateur puisse procéder à l’engagement temporaire du personnel requis, en dérogeant si nécessaire aux tarifs horaires établis à la politique de travail afin d’assurer que le service soit rendu.

Un rapport sera fait aux membres du C.A. lors de la séance qui suit.

**Adoptée à l’unanimité**

**7.e) RÉSOLUTION 10-02-2021 – ENGAGEMENT DE RICHARD ALARIE – CHAUFFEUR OCCASIONNEL**

Considérant l’absence prolongée d’un chauffeur permanent et l’absence de Martin Fortier pour une période indéterminée;

Considérant que le secrétaire-trésorier a demandé et obtenu un rapport d’enquête préemploi positif pour M. Richard Alarie;

Considérant qu’il a débuté sa période d’entraînement au cours de la première semaine de février;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats et qu’on doit assurer le service des collectes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

De procéder l’engagement de M. Richard Alarie à titre de chauffeur occasionnel au taux horaire établi en fonction de la politique de travail. Sa situation pourra faire l’objet d’une révision au besoin.

**Adoptée à l’unanimité**

**8. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires sera envoyé à chaque membre du conseil d’administration afin d’être complété en conformité avec la loi.

**9. RÉSOLUTION 11-02-2021- FIN DU CONTRAT DE LOCATION DE XPERLOC, SUIVI**

CONSIDÉRANT que les contrats de location des camions loués de Xperloc venaient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 221-12-2020 adoptée lors de la séance du conseil d’administration du 14 décembre 2020 relativement aux ajustements à finaliser avec Xperloc;

CONSIDÉRANT les soumissions numéros 76 et 77 de Xperloc pour les réparations à effectuer suite au retour des deux camions;

CONSIDÉRANT que la régie a été dans l’impossibilité de procéder au nettoyage et à certaines réparations mineures des deux camions; les dits camions étant retournés chez le locateur en urgence et ce en raison de bris majeurs avant la fin du contrat;

CONSIDÉRANT les déboursés effectués par la RIMRO tel qu’en fait foi la liste déposée par le secrétaire trésorier lors de la séance du 8 février,

document portant le numéro 9-02-2021;

CONSIDÉRANT QUE les différentes clauses aux devis et cahier de charges ayant servis à la présentation de la soumission de Xperloc ont priorité sur les clauses énumérées au contrat de location, mention en est d’ailleurs faite au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la régie à l’aide de son personnel a due intervenir à plusieurs reprises avec l’autorisation de Xperloc pour certaines réparations d’urgence ne relevant pas de sa responsabilité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

D’AUTORISER le secrétaire-trésorier à faire parvenir à Xperloc la réclamation relativement aux factures payées par la RIMRO déposée lors de la présente séance et autorise celui-ci à procéder aux ajustements appropriés tel que prévu à la résolution numéro 221-12-2020;

ÉGALEMENT si requis, autorisation est accordée au secrétaire-trésorier de consulter au besoin le conseiller juridique de la RIMRO.

**Adoptée à l’unanmité**

**10. PATROUILLE VERTE 2021**

Le secrétaire-trésorier a reçu la confirmation qu’une décision devrait être rendue sous peu relativement à notre demande d’aide financière pour la mise en place d’une patrouille verte en 2021.

**11.DEMANDE DE SERVICES DE COLLECTES PAR LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU POUR 2022**

La directrice générale de la municipalité de Boileau a fait parvenir l’information demandée, cette information étant nécessaire pour la continuité de l’analyse de leur demande de services de collectes pour 2022.

Une visite du territoire sera faite sous peu en compagnie de Philippe Brunelle avant de passer à la prochaine étape.

1. **UNIFORMISATION TARIFICATION COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COMMERCES ET ICI**

Monsieur André Ste-Marie et les membres du C.A. demandent qu’une approche soit faite par le secrétaire-trésorier auprès de Madame Brigitte Voss, spécialiste en matière résiduelles à la MRC des Laurentides, afin d’élargir les services de collectes auprès des commerces et ICI et de regarder pour une uniformisation de la tarification de la collecte pour les municipalités de la RIMRO.

Également de prévoir de concert avec Madame Voss une rencontre avec les d.g. de chaque municipalité de la régie et du secrétaire-trésorier, si nécessaire.

1. **RÉSOLUTION 12-02-2021 – REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE SOUMISSION DE CENTRE DU CAMION MONT-LAURIER 2009 INC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. William Howe

QUE suite à la vérification de conformité des deux camions d’autoriser le remboursement du dépôt de soumission à Centre du camion Mont-Laurier 2009 inc.

**Adoptée à l’unanimité**

**14. RÉSOLUTION 13-02-2021- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**R. 13-02-2021**

CONSIDÉRANT QUE l’ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Évelyne Charbonneau

QUE la séance soit levée. Il est 16h10

**Adoptée à l’unanimité**

*Je,M.Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code Municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Président Secrétaire-trésorier*